

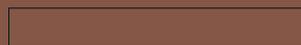


LE MEILLEUR DES PLACEMENTS DE GENERALI POUR VOTRE RETRAITE





Antho





## Avec le PERP Anthologie,

COMPOSEZ VOTRE RETRAITE AVEC LES MEILLEURS FONDS DE GENERALI



Vous commencez à vous soucier de votre retraite et des revenus dont vous disposerez pour profiter pleinement de votre temps libre.

Les pensions qui vous seront versées par les régimes de retraite obligatoires seront sûrement insuffisantes pour combler tous vos besoins et toutes vos envies de retraité.

D'où la nécessité de vous constituer une retraite complémentaire de qualité dès maintenant.

Malgré les fluctuations des marchés financiers, les placements en actions demeurent plus rentables à long terme que les autres types de placements.

C'est pourquoi Generali a sélectionné les meilleurs fonds de ses contrats multisupports *Phi*, *Préférence* et *Scénario Retraite* et les a regroupés dans son PERP multisupports **Anthologie**.

**Anthologie vous permet d'investir sur les fonds des 3 contrats multisupports suivants :**

- *Phi*, le "dernier-né" de Generali lancé en 2002, allie à la fois simplicité et personnalisation.
- Lancé en 1995, *Préférence* est le premier contrat d'assurance-vie multi-gestionnaires. Ses performances et ses avantages sont régulièrement plébiscités et reconnus par la presse économique et financière.
- Lancé en 2001, *Scénario Retraite* est un contrat de retraite multisupports qui s'adresse aussi bien aux Travailleurs Non Salariés qu'aux salariés par le biais de leur entreprise.

Grâce à **Anthologie**, vous bénéficiez de l'expérience et du savoir-faire de Generali, leader de la retraite par capitalisation depuis plus de 35 ans avec notamment une part de marché de 17,9% en 2005 en retraite Loi Madelin.

# Anthologie

# La réalité démographique :

## UNE MENACE POUR L'ÉQUILIBRE DU SYSTÈME DE RETRAITE FRANÇAIS.

Instauré en 1945, le système de retraite français actuel est basé sur le principe de la répartition. En cotisant, les actifs financent les pensions des retraités d'aujourd'hui.

Actuellement, 10 actifs financent la retraite de 4 personnes. En 2020, ils financeront la retraite de 7 personnes. Selon les experts, à l'horizon 2020, il manquera 43 milliards d'euros pour conserver l'équilibre entre le nombre de cotisants et celui des retraités.

Pour pallier ce déséquilibre, le Gouvernement a décidé d'inciter les français à épargner pour leur propre retraite en créant le Plan d'Épargne Retraite Populaire.

## La Loi Fillon,

### LE PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE POPULAIRE ET SA FISCALITÉ

Instauré par la Loi Fillon du 21 août 2003, le Plan d'Épargne Retraite Populaire est un contrat destiné à recueillir l'épargne individuelle en prévision de la retraite.

Vous pouvez déduire jusqu'à 10 % de vos revenus chaque année. Les versements effectués dans le cadre d'un Plan d'Épargne Retraite Populaire sont déductibles jusqu'à 10 % du revenu professionnel de l'année précédente (revenu net après abattement de 10 % pour frais professionnels pour les salariés ou bénéfice imposable pour les non-salariés)\*. Cette déduction est limitée à 24854 € pour les versements effectués en 2007.

Le Plan d'Épargne Retraite Populaire est destiné à tous : salariés, fonctionnaires, travailleurs indépendants, et même aux personnes sans activité professionnelle.

Chaque membre du foyer fiscal peut bénéficier de cette déduction. Les personnes qui ne travaillent pas ou qui ont de petits revenus pourront déduire jusqu'à 10 % du plafond annuel de la Sécurité Sociale de l'année précédente, soit 3 107 € pour les versements effectués en 2007.

De plus, votre Plan d'Épargne Retraite Populaire est exonéré de l'Impôt sur la Fortune (ISF) si la durée de cotisation jusqu'à la retraite est supérieure à 15 ans et dans tous les cas pour les adhésions avant le 31 décembre 2005.

\*plafonnés à 8 fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale de l'année précédente. Sont imputables dans cette limite les versements éventuels de cotisations de retraite "article 83", "Madelin", Préfon, abondement au PERCO...

<i>exemples</i>	1 <sup>er</sup> cas		2 <sup>e</sup> cas	
	Sans Plan d'Épargne Retraite Populaire	Avec Plan d'Épargne Retraite Populaire	Sans Plan d'Épargne Retraite Populaire	Avec Plan d'Épargne Retraite Populaire
Salaire net	50 000 €	50 000 €	100 000 €	100 000 €
Salaire net du conjoint	25 000 €	25 000 €	50 000 €	50 000 €
Limite maximale de déduction au Plan d'Épargne Retraite Populaire	-	7 607 €	-	13 500 €
Cotisation	5 000 €	5 000 €	10 000 €	10 000 €
Revenu net imposable (après abattement)	67 500 €	62 500 €	135 000 €	125 000 €
Impôt à payer	5 668 €	4 968 €	25 788 €	22 624 €
Gain d'impôt	-	700 €	-	3 164 €
Coût réel de la cotisation	5 000 €	4 300 €	10 000 €	6 836 €

1<sup>er</sup> cas : 3 parts fiscales, taux marginal d'imposition : 14 %  
2<sup>e</sup> cas : 3 parts fiscales, taux marginal d'imposition : 40 %



# Anthologie :

## UNE GESTION FINANCIÈRE À VOTRE MESURE.

Avec **Anthologie**, vous choisissez :

- Soit de nous confier la gestion de votre épargne et nous pilotons vos investissements à votre place.
- Soit de profiter de la liberté de gérer vous-même votre épargne retraite grâce à la trentaine de fonds proposés.

## La liberté de vous laisser guider

### La « Sécuration Progressive » :

Vous choisissez parmi 3 stratégies celle qui vous convient le mieux. Une fois cette stratégie retenue, vous ne vous occupez plus de rien. En effet, Generali arbitre pour vous automatiquement les différents supports qui constituent votre profil et augmente au fur et à mesure que vous vous rapprochez de la retraite la part sécuritaire de votre placement.

Sur simple demande, vous pouvez décider de changer de stratégie ou de gérer librement votre contrat.

#### La stratégie « Préférence »

Investie dans les fonds de fonds Audace Europe (actions européennes) puis Generali Dynamisme, Generali Equilibre et enfin Generali Prudence.

C'est une stratégie double : les gérants choisissent d'abord une répartition entre les taux et les actions puis retiennent dans chaque catégorie les meilleurs fonds du marché, et créent ainsi les profils Audace, Dynamisme, Equilibre ou Prudence.

#### La stratégie « Scénario »

Investie dans les fonds de fonds Séquence 100, puis Séquence 75, Séquence 50 et enfin Séquence 25.

C'est une stratégie simple : la répartition entre les taux et les actions est figée (100% d'actions pour Séquence 100, 75% pour Séquence 75, etc.). Les gérants sélectionnent dans chaque catégorie les meilleurs fonds du marché.

#### La stratégie « Anthologie »

Très dynamique, la stratégie **Anthologie** combine le meilleur des deux autres : chaque trimestre, le comité de gestion de Generali décide de la répartition optimale entre taux et actions puis choisit les OPCVM du contrat pour y parvenir, ces mêmes OPCVM pouvant eux-mêmes être des fonds de fonds.

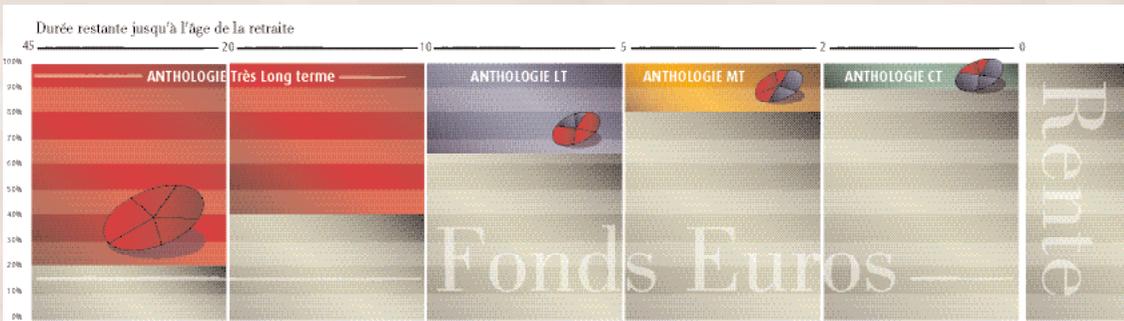
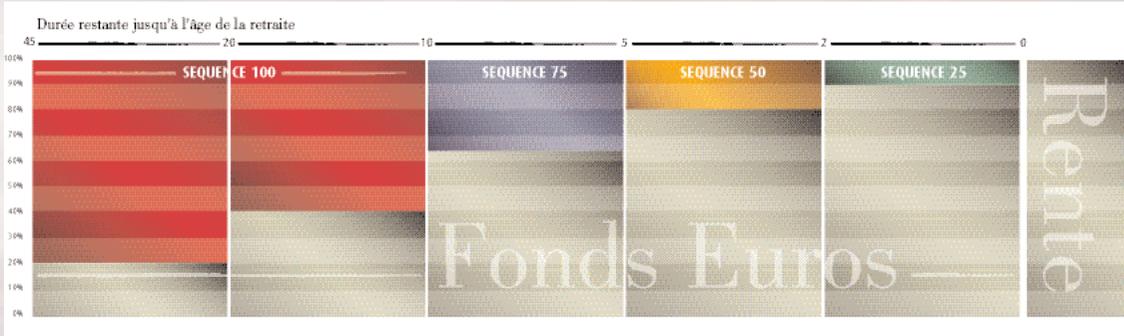
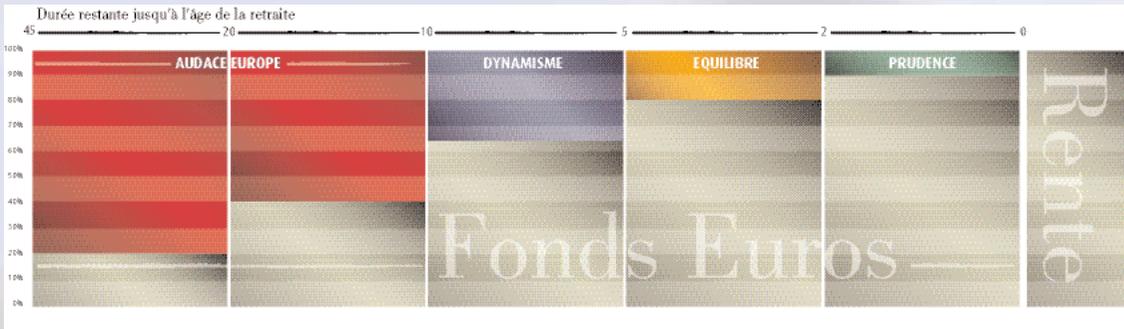
Rappel :

Anthologie Très Long Terme : totalement exposée en supports actions

Anthologie Long Terme : exposée en moyenne à 75% en supports actions

Anthologie Moyen Terme : exposée en moyenne à 50% en supports actions

Anthologie Court Terme : exposée en moyenne à 25% en supports actions



# La liberté de gérer

## La gestion profilée

Vous avez la possibilité de composer votre propre stratégie en ajoutant au fonds en euros un des 13 fonds profilés et notamment un des 4 fonds Anthologie.

Vous pouvez changer de stratégie quand vous le souhaitez en augmentant ou en diminuant la part du fonds en euros ou encore en arbitrant sur un autre fonds profilé.

## La gestion libre

Vous choisissez entre une trentaine de fonds, du plus sûr au plus risqué :

- Un fonds libellé en euros
- 13 fonds profilés : Audace Monde, Audace Europe, Generali Dynamisme, Generali Equilibre, Generali Prudence, Séquence 100, Séquence 75, Séquence 50, Séquence 25, Anthologie Très Long Terme, Anthologie Long Terme, Anthologie Moyen Terme, Anthologie Court Terme.
- Des OPCVM Generali gérés directement par nos financiers : fonds purs ou multigestionnaires.

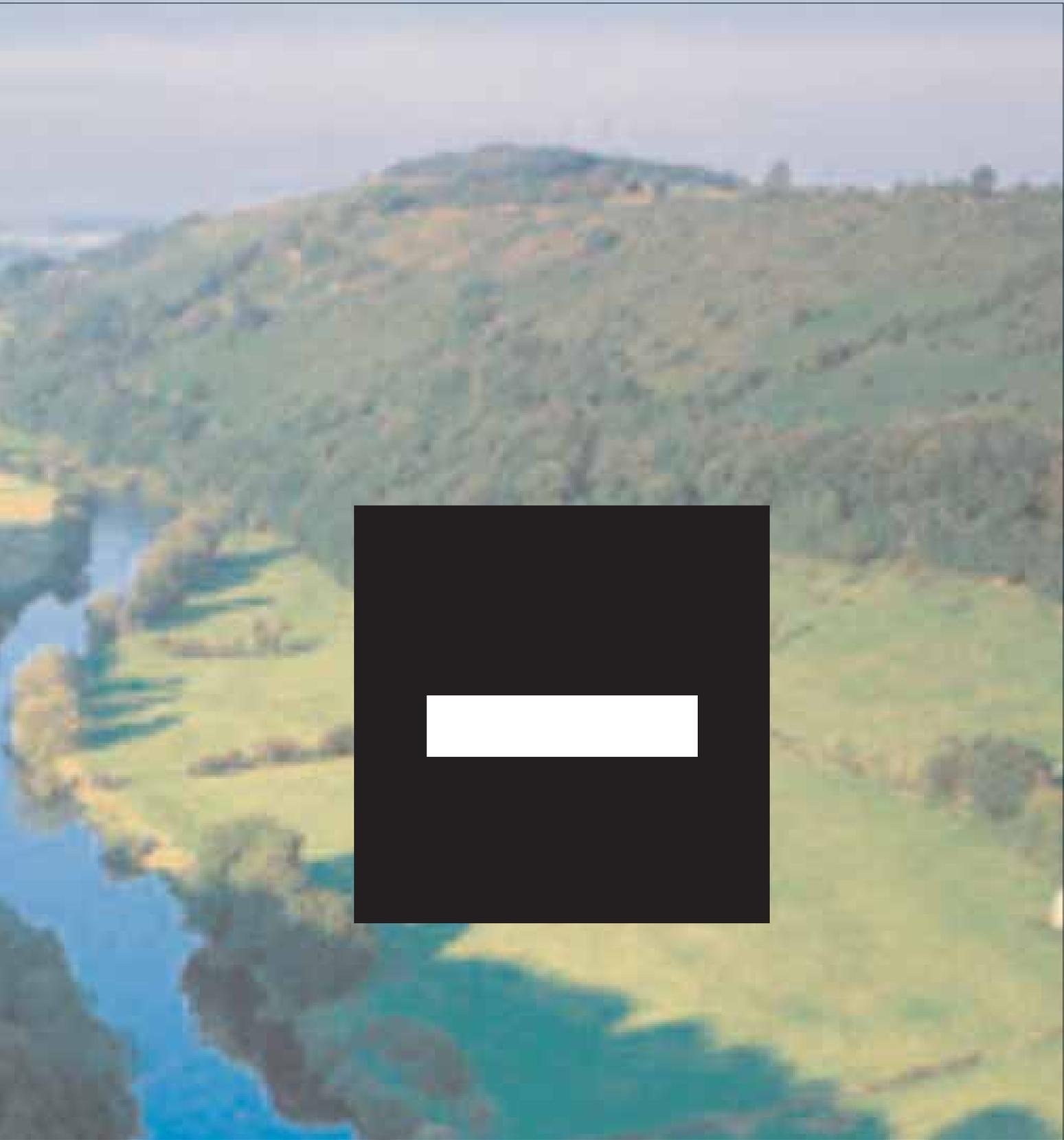
Avec l'aide de votre conseiller, vous déterminez librement la répartition de votre investissement.

La liste des fonds vous est fournie sur la fiche en annexe. Sur cette fiche, vous bénéficiez également de repères pour sélectionner les fonds qui correspondent le mieux à votre sensibilité au risque et au rendement.

Pour tous ces fonds (hormis les 4 fonds « Anthologie »), vous bénéficiez de quatre options gratuites de pilotage automatique.

- La répartition cible : c'est la liberté de garder votre répartition d'origine grâce aux arbitrages que Generali réalise pour vous.
- La capitalisation des plus-values : c'est la mise à l'abri des bénéfices réalisés sur les OPCVM dans le fonds en euros.
- L'optimisation des plus-values capitalisées : c'est le transfert des plus-values réalisées sur le fonds en euros pour les dynamiser sur les OPCVM.
- Les investissements progressifs : c'est l'investissement progressif de votre capital à partir du fonds en euros vers les OPCVM pour lisser les fluctuations du marché.

Vous avez également la possibilité d'arbitrer à tout moment sur tous les fonds qui vous sont proposés. Les frais d'arbitrage sont limités à 0,6 % des sommes arbitrées.



# Anthologie :

## LA LIBERTÉ DE VOUS COMPOSER UNE RETRAITE SUR MESURE.

### Anthologie : le choix d'une retraite de qualité

Avec **Anthologie**, vous percevrez une rente à vie. En effet, au moment de votre départ à la retraite, le capital que vous aurez constitué sera transformé en rente viagère. La rente qui vous sera versée mensuellement est revalorisée chaque année. Le fonds en euros d'**Anthologie** est commun aux cotisants et aux retraités : la performance de ce fonds permet la revalorisation de la retraite. C'est une garantie pour les assurés qui sont à la retraite.

Au moment de votre cessation d'activité, vous avez le choix entre deux options de rente supplémentaires :

- Un bonus transition : votre rente est majorée les trois premières années de votre retraite (de 100 % la 1<sup>ère</sup> année, de 75 % la 2<sup>ème</sup> année et de 50 % la 3<sup>e</sup> année) ;
- Un bonus accompagnement : votre rente est majorée de 50 % à partir de votre 80<sup>e</sup> anniversaire.

### Anthologie : la protection de ceux qui vous sont chers

Vous avez le choix entre une retraite individuelle ou réversible.

#### Avant la retraite

En cas de décès pendant la période de constitution de votre retraite, le capital constitué au moment du décès est converti en rente viagère. Cette rente peut être versée au bénéficiaire désigné, soit immédiatement, soit au moment prévu initialement. Si vous avez choisi une rente individuelle (sans réversion), vos enfants percevront une rente éducation jusqu'à leur majorité et au plus pendant 10 ans.

#### Pendant la retraite

Votre rente peut être réversible à 60 %, 75 % ou 100 %. Vous pouvez également choisir de garantir quoi qu'il arrive, le versement de la rente pendant 5 ans, 10 ans, 15 ans ou 20 ans (possible uniquement si vous n'avez souscrit aucune option Bonus). Cette rente "garantie" est versée jusqu'au terme prévu tant que le bénéficiaire est vivant.

#### Exemple

M. X a choisi une réversion à 100 % avec 10 annuités garanties. M. X part en retraite à 65 ans et décède prématurément à 68 ans. Son épouse qui a le même âge va percevoir 100 % de la retraite de son mari jusqu'à son propre décès. Elle décède à 72 ans, soit 7 ans après l'entrée en jouissance de la retraite de son mari. Comme ce dernier avait choisi l'option "10 annuités garanties", leur bénéficiaire percevra la retraite prévue pendant au plus trois ans.

### Anthologie : prend également soin de vous en cas d'arrêt de travail.

Si vous effectuez des versements programmés, vous avez la possibilité de souscrire une assurance en cas d'incapacité de travail et d'invalidité.

Dans ce cas, Generali effectue à votre place les versements sur votre contrat à partir du 90<sup>e</sup> jour d'arrêt de travail jusqu'à votre reprise d'activité ou votre départ à la retraite.

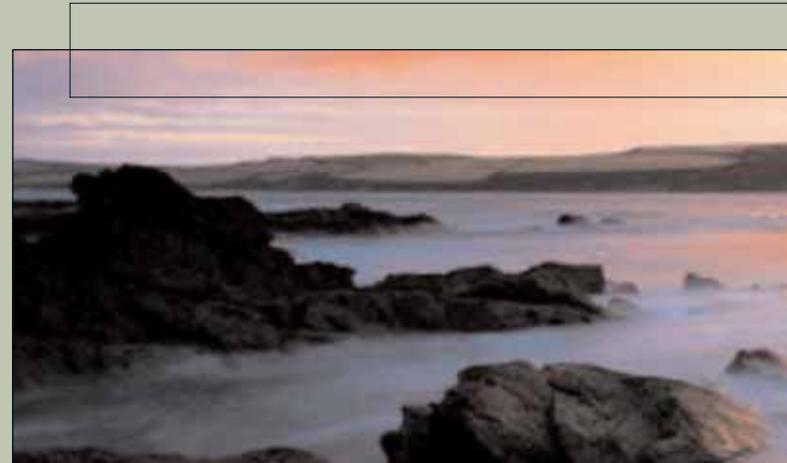
Ainsi, quand vous partirez à la retraite, vous n'aurez pas à souffrir d'une absence de cotisations. Cette assurance n'est pas déductible de vos revenus.

### Anthologie : des versements accessibles pour prendre le temps de préparer votre retraite à votre rythme

Vous pouvez soit effectuer des versements programmés sur votre contrat avec un minimum de 50 € par mois, 100 € par trimestre et 150 € par semestre ou par an, soit effectuer des versements libres à partir de 150 €.

### Anthologie : des frais calculés au plus juste

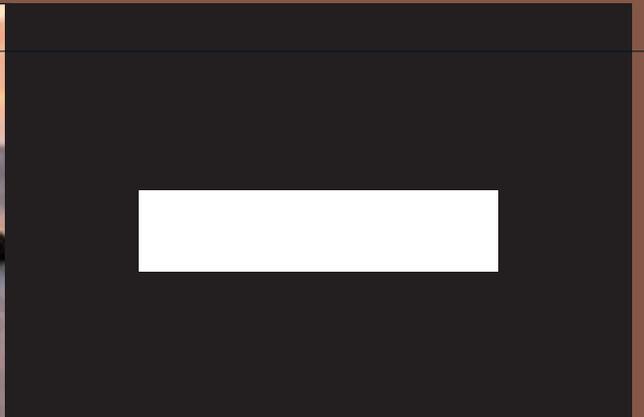
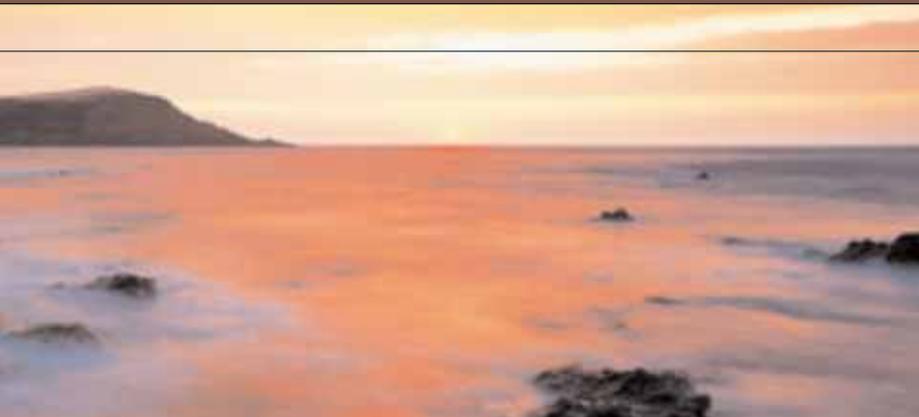
- 25 € pour l'ouverture du contrat dont 10 € reversés à l'association
- 5 % maximum sur les versements (frais dégressifs en fonction du versement)
- 0,08 % par mois sur les sommes gérées
- 0 % sur les rentes servies

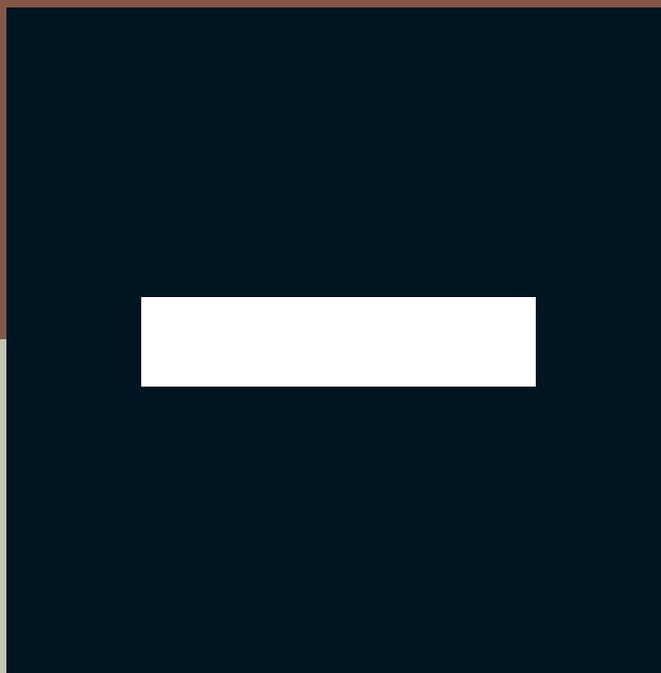


# Anthologie



# Anthologie





Créé en 1831, le groupe Generali représente 191 sociétés implantées dans 69 pays, soit 58 000 professionnels de l'assurance au service de plus de 30 millions de clients. Sa notation ou rating est parmi les meilleurs avec une notation de AA par Standard & Poors et Aa3 par Moody's.

Son chiffre d'affaires mondial est de 62,8 milliards d'euros en 2005 (dont 45,7 milliards d'euros assurance en vie) avec des actifs gérés qui dépassent 365 milliards d'euros.

Generali est aujourd'hui le 2<sup>ème</sup> assureur généraliste national. Le groupe occupe le 2<sup>ème</sup> rang en assurance vie et la 5<sup>ème</sup> place en IARD. En France, le groupe a réalisé en 2005 un chiffre d'affaires global de 13,4 milliards d'euros.

Generali Vie est la filiale spécialisée dans la distribution de produits de retraite, de prévoyance et de placements par un réseau d'agents et de courtiers.



Generali Vie,  
Société Anonyme au capital de 285 863 360 euros  
11 bd Haussmann - 75009 Paris  
Entreprise régie par le Code des Assurances  
602 062 481 RCS Paris

Téléphone : 01 58 38 27 00 - Télécopie : 01 58 38 29 99  
[www.assurances.generali.fr](http://www.assurances.generali.fr)